

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 232

Artikel: A Genève aussi
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027751>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De l'école publique à l'école populaire: des parents zurichois se heurtent à l'autorité

Nous avons présenté dans DP N° 224 les différents projets de réforme de l'école. En soulignant leurs limites. Depuis quelques mois des parents, lassés par la lenteur ou même l'absence des changements, ont décidé de passer à l'action. Parce qu'en définitive, c'est le sort de leurs enfants qui est en jeu.

L'association « Ecole populaire libre du canton de Zürich » (Freie Volksschule im Kanton Zürich), créée il y a huit mois, comprend déjà six écoles regroupant 180 enfants et une vingtaine d'enseignants qui refusent concrètement le carcan d'un plan d'étude rigide, les classes surchargées et le manque de contact avec les parents.

En avril une école semblable, accueillant 15 enfants s'est ouverte pour la région de Baden.

Une industrie florissante

L'école privée n'est pas une nouveauté. Elle est apparue en même temps que l'école publique, offrant des possibilités de formation que cette dernière négligeait. Avec l'augmentation de la demande d'instruction l'école privée est devenue une industrie florissante, qui pratique généralement des prix élevés.

Pas de profit

Telle n'est pas l'idée de l'association zurichoise : l'école populaire ne cherche pas le profit; les éventuels bénéfices sont utilisés pour la création de nouvelles écoles. Dans un manifeste en seize points les promoteurs de cette expérience pédagogique ont présenté le contenu et les buts de leur tentative : des écoles gérées en commun par les élèves, les parents et les enseignants; un enseignement d'où aucun thème n'est exclu à priori; le refus de l'esprit de compétition (suppression des

notes et des classements); la réconciliation de l'activité manuelle et de l'activité intellectuelle.

Selon les possibilités

L'école se veut ouverte à tous, même si, comme le reconnaissent volontiers ses promoteurs, l'idée est partie de milieux aisés : aucune contribution financière minimum n'a été fixée; les parents paient selon leurs possibilités.

A Genève aussi

L'argumentation avancée par les autorités de Winterthur est facile. Certes, il paraît ardu d'intégrer au niveau secondaire des enfants qui, à l'école populaire, n'ont connu ni classe, ni devoirs, ni notes, ni obligation de rester assis à la même place, ni horaire d'étude établi. Mais n'est-ce pas une raison précisément, pour valider l'expérience, de permettre sa continuation jusqu'au terme de la scolarité obligatoire ?

Plus de trente enseignants

Le problème se pose également à Genève. Une trentaine d'enseignants, partisans de l'école active, soutenus par des parents, essaient tant bien que mal de mettre en pratique des méthodes développées par Freinet notamment. Ces expériences sont tolérées par les autorités scolaires. Elles ne sont pas soutenues : les locaux adéquats, les moyens matériels manquent (parents et enseignants contribuent parfois financièrement pour combler les lacunes) pour mener l'expérience dans les meilleures conditions. Et surtout il n'y a aucune assurance de continuité pour les enfants qui suivent ces classes.

Ce qui ne va pas sans difficulté ; l'école de Winterthur a prévu un déficit de 80 000.— pour 1973. La loi zurichoise sur l'instruction publique autorise le gouvernement à subventionner de telles institutions. Pour l'instant il n'en est pas question. Au contraire. La loi permet aussi à l'autorité de surveiller les écoles privées. Et c'est cet article qui a été utilisé par le Département de l'instruction publique. Pour ordonner la fermeture de l'école populaire de Winterthur dès le 15 juin. Motif : « L'impossibilité de faire passer les enfants de l'école populaire à l'école publique en tous temps et sans grandes difficultés ».

Une pétition

C'est pourquoi ce groupe d'enseignants et de parents a lancé une pétition demandant la création d'« unités coopératives d'enseignement », implantées dans chaque quartier où, d'une façon continue, du jardin d'enfants à la 6^e primaire, puisse se pratiquer un enseignement calqué sur la vie, résultat de l'effort commun des parents, des enfants et des enseignants.

L'adoption d'une telle solution présente deux avantages : permettre de juger valablement un type d'éducation et éventuellement entreprendre son extension à l'école publique dans son ensemble ; à une époque où l'on assiste à une diversification des valeurs vécues, permettre à des parents de donner à leurs enfants une éducation plus conforme à leur manière de vivre, trouver une solution à l'écart toujours plus grand qui se creuse entre l'école et la vie quotidienne. Aux autorités genevoises de comprendre cette demande pressante. Sans quoi on verra s'ouvrir également sur les bords du Rhône des « freie Volksschule ».